

» Théodoric de Niem, le pape tomba de cheval, et nous accourûmes pour le relever en lui demandant s'il était blessé — Non! de par tous les diables! s'écria-t-il; mais cette chute est de sinistre présage et m'indique que j'aurais mieux fait de rester à Bologne. » Et regardant dans la vallée la ville de Constance, il ajouta : « Je crois bien que c'est ici la fosse où l'on attrape les renards! »

Enfin, le 18 octobre 1414, il fit son entrée dans la cité et y trouva déjà réunis les ambassadeurs de tous les rois de l'Europe; des seigneurs, des princes, une foule d'évêques, d'archevêques; les légats de Grégoire XII et de Benoît XIII, et des députations de tous les corps de métiers. D'après les détails qui nous ont été conservés dans le manuscrit de Breslau, l'assemblée comptait quatre patriarches, vingt-huit cardinaux, trente métropolitains, deux cent six évêques, trente-trois évêques titulaires, deux cent trois abbés, dix-huit auditeurs du sacré palais, quatre cent quarante docteurs en théologie ou en droit, vingt-sept protonotaires, deux cent quarante scripteurs de bulles, cent vingt-trois procureurs du pape, vingt-quatre sportulani ou distributeurs d'offrandes, vingt-huit bedeaux du consistoire, cent vingt-huit comtes, six cents barons ou gentilshommes, quarante-huit orfèvres avec leurs commis, quatre cent cinquante drapiers avec leurs employés, vingt-deux chaussetiers avec leurs garçons, quatre-vingt-six pelletiers, quatre-vingt-huit charpentiers et serruriers, environ trois cents cabaretiers ou aubergistes avec leurs valets, soixante-douze banquiers ou changeurs, soixante-cinq apothicaires, trois cent trente-six barbiers, cinq cent six ménétriers, sept cent dix-huit

femmes publiques, vingt-sept ambassadeurs de rois, ducs ou comtes, et enfin d'un grand nombre de députés d'évêques, de villes et d'universités.

Dans son discours d'ouverture, Sigismond prévint les Pères qu'il les avait convoqués pour prendre avec eux des mesures propres à rétablir la paix dans l'Église en faisant cesser le schisme; qu'en conséquence il croyait utile à la cause de former des réunions où Jean XXIII lui-même ne serait point admis, afin que les débats n'en fussent pas gênés. Le rusé pape, qui connaissait la vénalité de ceux qui devaient le juger, n'éleva aucune objection, et feignit même de vouloir rester étranger aux délibérations; mais ses agents manœuvrèrent avec tant d'habileté, et surent employer si à propos les présents, les menaces et les promesses, que les membres influents de l'assemblée passèrent à son parti et le rendirent maître du concile.

Tout allait au gré de ses désirs, lorsque, malheureusement pour lui, on eut vent de ce qui se passait : l'empereur pour déjouer ses savantes combinaisons décida que les votes seraient recueillis par nation et non par personne; puis, sans laisser au pontife le temps de former de nouvelles intrigues, il mit aux voix la proposition tendant à déclarer le saint-siège vacant; ce qui fut accepté. Enfin, et toujours séance tenante, on vint présenter à sa Sainteté une formule de cession ainsi conçue : « Moi, Jean XXIII, je déclare, je m'engage et je jure à Dieu et à ce sacré concile de donner librement et de mon plein gré la paix à l'Église par ma cession pure et simple du pontificat, que je promets d'exécuter aussitôt que Benoît XIII et Grégoire XII auront renoncé à

» leurs prétendus droits, ou même s'ils viennent à mourir. » Après bien des difficultés, le saint-père consentit à la lire à haute voix dans l'assemblée; quand il fut arrivé à ces paroles : « Je jure, » il se mit à genoux, et étendant la main sur un Christ, il fit serment d'observer les conditions indiquées dans la formule de cession.

Aussitôt l'empereur se leva et engagea les Pères à procéder à l'élection d'un nouveau pape; mais à cette proposition, Jean bondit sur son siège, déclara qu'il était à bout de concessions, et menaça de quitter Constance si le prince persistait dans ses projets criminels. Pour toute réponse, Sigismond ordonna à ses officiers de placer des gardes à toutes les portes de la ville, et il signifiâ au pontife qu'il eût à souscrire son abdication sur l'heure même et sans aucune restriction. Jean XXIII refusa formellement d'obéir au prince, l'appela fou, ivrogne, barbare, gueux, mendiant, et le menaça des foudres ecclésiastiques. Sigismond, n'osant point sévir contre lui, se contenta de le faire reconduire à son palais, et donna ordre de le garder à vue. Néanmoins Jean parvint à tromper la vigilance de son ennemi; et un soir, la veille d'une grande fête, après avoir fait enivrer les soldats commis à sa garde, il se déguisa en palefrenier et sortit sur un mauvais cheval, couvert d'une grosse casaque de toile et ayant une arbalète suspendue à l'arçon de sa selle; il gagna sans difficulté la ville de Schaffhouse, où le duc d'Autriche, qui avait favorisé sa fuite, vint le retrouver.

De cette résidence, Jean écrivit à ses officiers qu'ils eussent à se rendre auprès de lui, sous peine d'excommunication; il adressa également une lettre au roi Charles VI, au duc

d'Orléans et à l'Université de Paris, pour donner des explications sur sa conduite, et afin de rendre l'empereur et le concile suspects à la cour de France : il poussa même l'impudence jusqu'à écrire à Sigismond qu'il ne s'était pas retiré du concile par crainte, mais seulement par raison de santé, et pour venir respirer un air plus pur que celui de Constance. Comme il ne se trouvait pas assez en sûreté à Schaffhouse, il vint s'établir à Lauffenbourg sur le Rhin, en ayant soin toutefois, avant son départ, de faire dresser par un notaire, et en présence de témoins, une protestation par laquelle tous les actes qu'il avait signés au concile étaient déclarés nuls et nonavenus, comme lui ayant été arrachés par la violence.

Huit jours étaient à peine écoulés que le saint-père abandonnait encore cette dernière résidence, sur la nouvelle que l'empereur se préparait à attaquer le duc d'Autriche, son allié; il se retira à Fribourg, dans le Brisgau, place réputée imprenable. Dès lors, Jean put, à son tour, imposer des conditions à ses ennemis; il envoya aux Pères du concile une déclaration portant, qu'il était prêt à retourner à Constance, si les ambassadeurs et les princes de toutes les puissances s'engageaient à lui donner un sauf-conduit et à ne point attenter à sa liberté, quelque chose qu'il lui convînt de faire; et que dans le cas où l'on prononcerait sa déchéance du saint-siège, on lui conserverait le titre de légat perpétuel d'Italie, avec la jouissance sa vie durant de la province de Bologne, du comtat d'Avignon, d'une pension de trente mille florins d'or, hypothéquée sur les villes de Venise, de Florence et de Gènes; en outre, qu'il ne relèverait d'aucune puissance au

monde, et qu'il ne serait obligé de rendre compte à personne de ses actions.

Ces ouvertures donnèrent quelque espoir aux Pères du concile d'entrer en arrangements avec Balthasar Cossa, et ils s'empressèrent de lui envoyer des députés à Fribourg. Ce pape éhonté leur donna audience dans sa chambre à coucher, étant encore au lit et dans une position tellement indécente, que les ambassadeurs pouvaient se croire à une cérémonie des chaises percées; les pieux prélats restèrent néanmoins auprès de lui, et parurent même prendre plaisir à écouter des récits obscènes, tant ils avaient à cœur de réussir dans leurs négociations; ensuite, ils lui rendirent compte de tout ce qui s'était passé en son absence au concile et du désir qu'exprimaient les Pères de le voir au milieu d'eux. Leur harangue terminée, Jean fit cette réponse : « Non, je n'irai point me » mettre dans la gueule du loup; retournez à ce concile maudit, » mélange impur de rois, de savetiers et de filles d'amour, » dites à ceux qui vous ont envoyés que je les excommunie, » et que je ne leur accorderai jamais ni trêve ni repos. »

Les députés reprirent, confus et humiliés, le chemin de Constance, et annoncèrent à leurs collègues le mauvais succès de leurs démarches. Alors on continua les séances et les informations contre Jean XXIII, afin de procéder immédiatement à sa déposition.

Jean Gerson, chancelier de Paris, nommé rapporteur dans cette affaire, lut en pleine audience un acte d'accusations atroces, toutes appuyées de preuves matérielles et irrécusables. Il déclara qu'il était formellement démontré que Jean XXIII s'était élevé au pontificat en faisant empoisonner

son prédécesseur par son médecin Daniel de Sainte-Sophie, et qu'il avait ensuite empoisonné celui-ci avec du vin de Chypre, pour n'avoir pas à redouter les indiscretions d'un complice; qu'il avait violé trois cents jeunes religieuses de différents couvents; qu'il avait eu des relations incestueuses avec la femme de son frère; qu'il s'était livré à des actes de sodomie avec de jeunes moines, et que plusieurs en avaient contracté des flux de sang dont ils étaient morts; qu'il avait abusé d'une famille entière, composée de la mère, du fils, de trois jeunes sœurs, dont la plus âgée avait à peine douze ans, et que le père seul était parvenu à se soustraire à ses horribles caresses; qu'il avait trafiqué des évêchés, des saints ordres, des indulgences, des taxes, des grâces et même des excommunications; enfin, qu'il avait fait torturer des milliers d'innocents à Bologne et à Rome!

En conséquence de ces faits, les Pères rendirent la sentence suivante : « Le concile général de Constance, après » avoir invoqué le nom du Christ, et après avoir examiné » les accusations portées contre Jean XXIII et établies sur » des preuves irrécusables, prononce, décerne et déclare » que Balthasar Cossa est l'oppresseur des pauvres, le per- » sécuteur des justes, la colonne des méchants, l'idole des » simoniaques, l'esclave de la chair, la lie des vices, un » homme dépourvu de toute vertu, un miroir d'infamie, un » diable incarné; comme tel, le dépose du pontificat, défen- » dant à tous les chrétiens de lui obéir et de l'appeler pape. » En outre, le concile se réserve de le punir de ses crimes » selon les lois de la justice séculière, et de le poursuivre » comme pécheur obstiné et endurci nuisible et incorrigible,

» dont la conduite est abominable et les mœurs infâmes ;
 » comme simoniaque, ravisseur, incendiaire, perturbateur de
 » la paix et de l'union de l'Église ; comme traître, meurtrier,
 » sodomite, empoisonneur, incestueux, corrupteur de reli-
 » gieuses et de jeunes moines !!!..... » Le décret des Pères
 renfermait cinquante-quatre articles dont l'évêque de Posnanie
 fit publiquement la lecture, et vingt autres qui furent tenus
 secrets, tant les crimes qu'ils énonçaient étaient épouvanta-
 bles ! et cependant le monstre qui les avait commis s'intitulait
 souverain pontife, chef de l'Église, père des fidèles, succes-
 seur de l'Apôtre, vicaire de Dieu sur la terre ! Il était déclaré
 infallible, et ses arrêts devaient être acceptés comme s'ils
 fussent émanés de la Divinité elle-même !!!.... Telles sont
 du moins les doctrines de ces hommes dépravés, ambitieux
 et cruels, qui cherchent à perfectionner l'art de duper les
 peuples, et qui battent monnaie sur les marches de l'autel et
 sur celles du trône !

Toutes les turpitudes de Jean XXIII se trouvant mises à
 découvert, le duc d'Autriche n'osa pas rester dans son parti ;
 et pour faire sa paix avec Sigismond, il trahit le pape et le
 fit arrêter dans la ville de Ratoffzell.

N'ayant plus aucun espoir d'échapper à ses ennemis ni de
 reconquérir le saint-siège, Jean prit le parti de la soumis-
 sion ; après avoir écouté la lecture du décret qui prononçait
 sa déchéance, il apposa sa signature au bas de l'acte et l'ap-
 prouva dans tout son contenu. Ensuite on le transféra au
 fort de Gatlleben ; on le dépouilla des ornements pontificaux ;
 ses domestiques et ses pages lui furent enlevés ; on ne lui
 laissa qu'un cuisinier.

L'assemblée eut alors à s'occuper de la condamnation du
 célèbre Jean de Hus et de son disciple Jérôme de Prague,
 ces hardis novateurs qui, appuyés par le seul ascendant
 qu'exerce le génie sur les masses, avaient osé attaquer les
 souverains pontifes et prêcher les réformes religieuses.

Jean de Hus était accusé d'avoir manqué de respect et de
 soumission envers le saint-siège dans un discours qu'on re-
 produisit à son interrogatoire, et qui était ainsi conçu :
 « Peuples, écoutez ma parole qui est la parole de Dieu !
 » apprenez à connaître les papes qui s'arrogent la suprême
 » autorité sur toute la terre. Sachez que ce sont tous des
 » fourbes, des spoliateurs, des hérétiques, des simoniaques
 » et des assassins ! Sachez que leur véritable place n'est
 » point dans l'Église du Christ, mais dans l'enfer avec les
 » démons ! Extirpez avec le fer et avec le feu tous ces ulcères
 » qui rongent votre chair et qui corrompent votre sang.
 » Renoncez à vos superstitions, qui, semblables à la lèpre de
 » Job, vous attachent à un fumier ! Jusques à quand adorerez-
 » vous une vierge qui a mis au monde sept enfants ? jusques
 » à quand invoquerez-vous dans vos prières des moines
 » paresseux, morts en odeur de sainteté ?

» Vos yeux resteront-ils donc éternellement fermés à la
 » lumière, et refuseront-ils de voir les infamies de ces prêtres
 » éhontés et de ces papes qui déflorent vos filles, flétrissent
 » vos enfants, volent votre or, et vous envoient au bûcher
 » lorsque vous osez vous plaindre !... »

Cet intrépide réformateur, loin de reculer devant l'examen
 de ses doctrines, avait sollicité lui-même de Sigismond un
 sauf-conduit pour défendre ses opinions devant les Pères, et

il s'était rendu à Constance; mais par un acte de lâcheté digne d'un roi, il avait été arrêté au mépris des conventions, et lorsque l'infortuné comparut devant le concile, ce fut comme un criminel.

Jean de Hus, sorti des rangs du peuple, devait à son éloquence et à son immense érudition l'influence qu'il exerçait sur les esprits, et qui avait amené la conversion de nombreux prosélytes dans la Bohême, sa patrie. Il était grand, bien fait; il avait le port majestueux, l'air grave et mélancolique, la voix sonore; et à ces qualités extérieures qui charment les yeux, il joignait une énergie et une force de caractère qui dominent les esprits. Il fut conduit devant l'assemblée les fers aux pieds et aux mains, puis on le fit monter sur une estrade élevée, afin qu'on pût le voir de toutes les parties de la salle. Lorsqu'il parut, des murmures d'approbation se firent entendre sur plusieurs bancs et vinrent troubler la joie du triomphe de ses ennemis: ces manifestations furent de courte durée; car on lut presque immédiatement une bulle qui portait défense à toute personne, quelle que fût sa condition, de donner des signes d'approbation ou d'improbation pendant les débats, sous peine d'anathème, d'amende et de bannissement.

Henri de Pise, promoteur du concile, se leva ensuite et fit la lecture d'un long réquisitoire dans lequel Jean de Hus était appelé hérétique, séditieux et captieux, et qui se résumait par cette terrible conclusion, que les Pères devaient condamner les ouvrages et l'auteur aux flammes du bûcher.

Voici quelques-uns des articles incriminés par l'accusateur public: « Les papes, disait le réformateur, ont forgé men-

» songes sur mensonges pour bâtir l'échafaudage de leurs
» cérémonies religieuses; qu'ils indiquent donc dans l'Évan-
» gile un seul passage qui prouve que Jésus-Christ a inventé
» la messe.

» Un prêtre en état de péché mortel n'a pas la grâce d'ad-
» ministrer les sacrements; or donc, puisqu'ils sont les plus
» pervers des hommes, il s'ensuit que bien peu de chrétiens
» ont réellement reçu le Baptême et l'Eucharistie.

» Toute confession auriculaire est inutile lorsqu'un pécheur
» a reconnu ses fautes et en a demandé sincèrement pardon
» à Dieu; ceux qui prétendent le contraire sont des fourbes
» qui veulent pervertir les jeunes filles ou connaître les secrets
» des familles et de l'état.

» Le pape n'a aucun pouvoir sur les chrétiens, parce qu'il
» est réprouvé; et il est réprouvé parce qu'il possède de riches
» domaines et de somptueux palais, ce qui est contraire à
» la morale du Christ.

» Tous ceux qui font l'aumône aux moines seront damnés,
» parce qu'ils encouragent la paresse.

» On ne doit pas redouter l'excommunication du pape, parce
» que l'Antechrist n'a aucun pouvoir sur l'Église!!..... »

Jean de Hus subit ensuite un interrogatoire sur différents points de controverse religieuse; il répondit à toutes les questions avec une éloquence entraînante et une logique remarquable; il rétorqua tous les arguments de ses ennemis, les convainquit de mensonge et d'imposture, démontra jusqu'à l'évidence l'absurdité des dogmes du catholicisme, et conclut en déclarant qu'il porterait sa tête au bourreau plutôt que de se rendre le complice des papes et de leurs suppôts.